

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2023 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (3° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille (5° Adjte), EYCHENNE Patrick (1° Adj), FABRY Philippe (2° Adj), FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (4° Adj), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise (6° Adjte), MOUCHAGUE Nicole, ROUMIEU Pierre.

Excusés et représentés : FELLAHI Djamel avec procuration à LOPEZ Marcel, RODA Joel avec procuration à EYCHENNE Patrick, SERVANT Colette avec procuration à ESTEBAN Martine, VAN MOLLE Julie avec procuration à FABRY Philippe.

Quorum : 12 Conseillers.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

M. Daniel Lagarde est désigné comme secrétaire de séance.

Mme Le Maire indique qu'en raison de la période chargée des élections législatives partielles et des votes des budgets, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 2023 n'a pas pu être rédigé, son approbation sera donc inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1) Vote des taux des impôts locaux 2023.

Mme Le Maire présente à l'Assemblée le tableau de l'année 2023 transmis par les services fiscaux avec une proposition d'augmentation de 2% soit :

- Taxe Foncier Bâti :
 - o Taux 2022 : 43.26%
 - o Taux 2023 avec 2% d'augmentation : 44.12%
- Taxe Foncier Non Bâti :
 - o Taux 2022 : 159.43%
 - o Taux 2023 avec 2% d'augmentation : 162.60%
- Taxe d'Habitation Secondaire :
 - o Taux 2022 : 11.56%
 - o Taux 2023 avec 2% d'augmentation : 11.79%

Mme Le Maire donne des exemples d'augmentation pour plusieurs habitations.

M. Lopez indique que les bases d'imposition vont aussi augmenter de 7.1%, que cela va directement profiter à la Commune et que le SMECTOM va aussi réaliser une augmentation de l'ordre de 2%. La Commune doit avoir un budget qui tient compte des difficultés des familles. Mme Fourmont indique qu'elle a aussi réalisé les calculs pour sa propre habitation et que cela est conséquent.

Mme Le Maire précise qu'elle préférerait ne pas avoir à augmenter les impôts locaux pour équilibrer le budget.

Mme Batsalle indique que certaines Communes ont fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

Mme Le Maire rappelle que la Commune de Varilhes est une Commune pauvre et regrette fortement que toutes les communes n'aient pas les mêmes moyens.

M. Lagarde mentionne que chacun est libre de voter selon ses idées mais que dans tous les cas si on ne souhaite pas augmenter les impôts, il faut automatiquement réduire les dépenses dans le budget.

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget doit être équilibré au moment du vote.

Compte tenu de ces échanges, Mme Le maire fait procéder au vote des taux d'imposition pour l'année 2023 avec une augmentation de 2%.

L'Assemblée approuve :

- à 13 Voix « POUR », 5 Voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez (2) et Nadine Metge) et 5 Abstentions (Philippe Fabry (2), Frédéric Garcia, Jean-Luc Maurat et Pierre Roumieu) le taux de la Taxe Foncière Bâti à 44.12 % pour 2023.
- à 18 Voix « POUR », 5 Voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez (2) et Nadine Metge) et 0 Abstention le taux de la Taxe Foncière Non Bâti à 162.60 % pour 2023.

- à 19 Voix « POUR », 3 Voix « CONTRE » Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)) et 1 Abstention (Jean-Luc Maurat) le taux de la Taxe d'Habitation Secondaire à 11.79 % pour 2023.

2) Présentation et vote du Compte Administratif 2022 de la Commune.

Mme Le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2022 de la Commune et précise que le Compte de Gestion du Trésorier a été seulement reçu le matin même.

Mme Le Maire donne lecture des dépenses de fonctionnement 2022.

Mme Fourmont demande des informations sur le montant du coût de la SNASO qui s'élève à 29 843.63 Euro. Mme Le Maire rappelle que la SNASO intervient pour réaliser des ménages dans les bâtiments communaux et notamment aux écoles. Cette prestation sera diminuée en 2023, car la part qui incombait à cette entreprise sera réalisée pour partie en interne par les agents de la Commune. Il est également envisagé de réduire le temps de ménage dans certains bâtiments communaux comme la Mairie, le Gymnase... .

Elle donne également le détail des dépenses imputées à l'article 611 et précise que pour la régulation des pigeons, un seul passage sera réalisé en 2023.

Mme Le Maire communique également le détail des articles suivants : 6135, 615221, 615232, 615551, 61558, 6156, 6161, 6168, 6184, 6226, 6227, 6232, 6247, 6261, 6281, 627, 6288.

M. Fabry amène une réflexion sur le SMECTOM en précisant qu'il est préconisé de réaliser moins de déchets mais pourtant le coût ne cesse d'augmenter. Mme Le Maire précise que cette remarque doit être remontée au Syndicat par les délégués élus.

Une information est aussi apportée par Mme Le Maire sur les charges de personnel avec les articles 6218, 6411 et 6488. Elle indique que l'augmentation du personnel en 2022 est due principalement à l'augmentation et la revalorisation des salaires prises unilatéralement par le Gouvernement. Elle précise que cela est une très bonne chose pour les agents mais l'Etat ne prévoit pas de compenser cette charge supplémentaire aux Collectivités et va même jusqu'à baisser les dotations.

Mme Fourmont demande des informations sur le fait que la baisse entre 2022 et 2023 n'est pas significative alors que des agents ont été transférés au SMDEA.

Mme Le Maire précise que la baisse ne peut pas être très significative compte tenu des augmentations légales à appliquer et des personnels embauchés en 2022.

Elle apporte des précisions sur le chapitre charges de gestion notamment pour les articles 6512, 6558, 657362, 6574, 65888. Elle indique que pour l'article 6512, les abonnements liés à la dématérialisation ont un coût conséquent notamment pour toute la partie scolaire et périscolaire.

Mme Berthelot mentionne que des modifications seront à prévoir pour l'abonnement qui concerne les écoles sachant que la prise en charge par les Communes est obligatoire.

En ce qui concerne l'article lié aux indemnités des élus, Mme Le Maire rappelle la démission d'une adjointe en 2021 ce qui a réduit la dépense en 2022 et la nomination de deux adjoints supplémentaires en 2023 ce qui explique l'augmentation dudit article au Budget Primitif.

Mme Fourmont demande des informations sur les frais de scolarité des enfants de l'extérieur et rappelle qu'ils sont au nombre de 17.

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée le mode de calcul de ces frais qui sont revus annuellement.

Elle précise que la subvention versée au CCAS a été augmentée au niveau de l'article 657362, elle passe de 13 000 Euro à 15 000 Euro ce qui permettra à l'assemblée du CCAS de pouvoir apporter des aides complémentaires si besoin.

Des précisions sont également données sur l'article des subventions puisque pour 2023, il sera nécessaire de verser une subvention au nouveau comité des fêtes de Varilhes. Pour rappel en 2022, c'est la Commune avec la participation d'associations locales qui avait assuré la gestion de cette manifestation. Elle indique aussi que les compteurs électriques ont été mis au nom des associations et donc qu'une compensation leur est versée.

M. Lagarde précise que cela concerne le club de tennis, le FJEP, la Boule Amicale, la Varilhoise, l'ACCA, les Resto du Cœur, le Secours Populaire.

En ce qui concerne le projet MOBY et l'article 65888, Mme Le Maire indique qu'un bilan financier sera réalisé.

Mme Berthelot précise que les diagnostics ont été faits et que des propositions seront faites quant à la poursuite de ce dossier.

En ce qui concerne le chapitre des emprunts, Mme Le Maire indique qu'il n'y a pas de modification aucun emprunt n'ayant été fait par la Commune.

Un rappel est fait pour la subvention exceptionnelle versée à l'Ukraine.

Mme Fourmont demande des précisions sur l'article provisions pour risques.

Mme Le Maire indique qu'une somme a été portée puisque la Commune est en contentieux avec un agent et qu'une procédure au tribunal a été engagée par ledit agent.

Mme Le Maire donne ensuite lecture des recettes de fonctionnement 2022.

Des précisions sont apportées sur les articles 70632, 7067, 70878, 73111, 7411, 74751, 7488, 752.

Mme Le Maire communique des chiffres sur la fréquentation du périscolaire : Sur 166 enfants inscrits au Groupe Scolaire Paul Delpech, 138 enfants sont inscrits aux services périscolaires. Sur 92 enfants inscrits au Groupe Scolaire de Laborie, 76 enfants sont inscrits aux services périscolaires. Soit 82.95% des enfants des écoles qui fréquentent plus ou moins régulièrement les différents services de l'ALAE.

Une discussion s'engage sur l'article 73111 qui concerne les impositions de la Commune.

Dans le projet de budget, Mme Le Maire propose une augmentation de 2% et rappelle que la revalorisation des bases va être plus conséquente qu'en 2022.

Mme Le Maire donne à nouveau, à titre d'exemple, des simulations d'augmentations de taux pour différentes catégories d'habitation.

Mme Fourmont rappelle qu'elle a fait elle-même le calcul pour sa propre maison et qu'elle aura une augmentation annuelle de 70 Euro avec la revalorisation des bases sans compter l'augmentation des taux.

Mme Le Maire rappelle que la proposition d'augmentation des taux de 2% va seulement permettre d'équilibrer le budget tout en serrant au plus juste le montant des dépenses pour 2023.

Pour le montant des dotations de l'Etat qui ne sont pas encore connues à ce jour, Mme Le Maire indique que celui indiqué est une estimation compte tenu des dotations versées les années précédentes.

Pour l'article 752, Mme Le maire indique qu'a été porté le loyer des bâtiments occupés par la Régie Municipale d'Electricité, Avenue de Foix, pour un montant mensuel de 3 000 Euro à compter du 1^{er} Avril 2023.

Une précision est aussi apportée par Mme Le Maire sur l'article qui concerne le remboursement, par l'assurance CNP, des salaires des agents ayant des problèmes de santé. Une réflexion est à prévoir sur ce dossier afin de voir si cette adhésion est judicieuse.

Lecture est faite par Mme Le Maire des dépenses d'investissement avec des précisions apportées sur les articles : 2031, 2051, 2128, 21316, 21318, 2151, 2184, 2188.

Une précision est également apportée sur l'achat du véhicule pour la Police Municipale en précisant que l'ancien véhicule est vendu pour 3 900 Euro.

Pour terminer, Mme Le maire présente les recettes d'investissement en développant le versement de la Taxe d'Aménagement qui doit être prévue à la baisse pour les années à venir compte tenu de la diminution importante du nombre de dépôts de permis de construire et des déclarations préalables en 2022.

M. Bergé demande si pour les années à venir tous ces détails pourront être communiqués avant la séance afin de gagner du temps de présentation. Mme Le Maire précise que cela sera fait.

Mme Bastsalle souhaiterait savoir si la mise en place des « algécos » à côté de la gare est pérenne ou si le projet de construction d'une nouvelle maison médicale est toujours d'actualité.

Mme Le Maire rappelle le projet initial des médecins, l'arrivée des sages-femmes et la volonté de recevoir des internes. Elle précise que des échanges sont en cours entre la Mairie et les médecins afin de connaître leur réel besoin dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à côté de l'existante. Le choix d'un architecte va être lancé afin d'avoir une étude réaliste et surtout financière sachant que la Commune ne prendra sa décision que lorsque seront connues les possibilités de subventions et le coût des loyers.

M. Maurat rappelle que les discussions avec les médecins sont toujours difficiles pour connaître leurs réels besoins.

M. Lopez souhaite faire une déclaration générale sur le Compte Administratif de la Commune, à savoir : il trouve dommage de ne pas avoir atteint les 3 500 habitants car cela aurait rendu le Débat d'Orientation Budgétaire obligatoire et ainsi il aurait été nécessaire de rendre compte des priorités et des orientations de la Commune afin de connaître réellement les besoins et les volontés des habitants. Or ici, le budget est basé sur des prévisions alors que nous sommes dans une période inflationniste. Il indique que la lecture suivante peut être faite sur les comptes : La taxe d'aménagement a beaucoup aidé en 2022 mais cela a été aussi le cas en 2021 et les frais de personnel ont augmenté. Il ne faudrait pas que le fait de moins faire appel à la SNASO nuise au fonctionnement de l'ALAE. La CAF est de - 52 000 Euro en 2022 et cela fait deux ans que la CAF est négative. La situation financière est donc délicate. La vente de Centrale à la Régie Municipale d'Electricité, pour 240 000 Euro, va-t-elle être revue ? Il y a vraiment une nécessité de revoir les projets de la Commune pour la partie investissement sinon nous allons avoir du mal à avancer. Les subventions de 40% en investissement sont une chose mais la Commune doit avoir une importante marge de manœuvre or, elle ne l'a pas à ce jour. Compte tenu de ces éléments les membres de groupe de l'opposition voteront contre ce budget.

Mme Le Maire apporte des réponses aux observations de M. Lopez. Elle rappelle que la taxe d'aménagement dépend des projets d'investissement sur la Commune, les 100 000 Euro constatés en 2021 et 2022 concernent surtout le projet de AHG. On ne peut connaître celle de 2023 d'autant que le nombre de permis de construire déposés est en baisse en 2022, le montant de la taxe d'aménagement devrait donc baisser. Elle indique les sommes perçues au titre de la TA :

- 2018 : 83 000 Euro
- 2019 : 69 000 Euro
- 2020 : 72 000 Euro
- 2021 : 108 000 Euro
- 2022 : 109 000 Euro.

Le nombre de permis de construire déposés est :

- 2018 : 34
- 2019 : 42
- 2020 : 42
- 2021 : 56
- 2022 : 22.

Le montant de TA porté sur le budget pour 2023 est donc une estimation.

- Pour les orientations budgétaires, elle précise que le choix des dépenses est limité puisque les dépenses de fonctionnement de ce budget correspondent à des dépenses obligatoires et les dépenses d'investissement concernent essentiellement la toiture de l'école qui est une nécessité et la clôture financière de l'Avenue de Foix. Il n'y a pas beaucoup d'alternatives possibles et elle espère que cela sera différent pour le budget 2024.
- En ce qui concerne la SNASO, elle indique qu'elle intervient uniquement pour les ménages et pas pour l'ALAE. Les dépenses prévues pour la SNASO diminuent pour 2023

comme elles avaient diminué dans le budget 2022 par rapport à 2021 dans le but de faire des économies. Elle fait remarquer que si ces dépenses ont été importantes en 2020 et 2021, c'était dû aux contraintes sanitaires liées à la crise COVID. D'ailleurs, à plusieurs reprises Mme Fourmont avait fait remarquer le montant élevé de cette dépense.

- Elle mentionne que la DGF est en baisse.

Pour la CAF, elle précise qu'elle était, en fait, positive en 2021 car il faut retirer de son calcul le montant du prêt relais de 200 000 Euro qui concernait le versement de la subvention de l'Europe pour la Maison Médicale. Elle indique effectivement qu'il est inquiétant d'avoir une CAF négative pour 2022 et qu'il faut donc tout mettre en œuvre afin de retrouver une CAF positive pour 2023. Elle souhaite rappeler les chiffres des années antérieures :

- 2021 : - 125 000 Euro mais sans le remboursement des 200 000 Euro du prêt relais (équilibré par la même somme perçue en recette), elle aurait été de + 75 000.
- 2019 : 64 000 Euro.
- 2020 : 171 786 Euro.

Et surtout, il faut tenir compte des subventions qui n'ont pas encore été versées alors que les travaux sont réalisés.

- En ce qui concerne les recettes, elles sont évaluées au plus près au moment du vote du budget car les montants n'en sont pas encore communiqués et les dépenses sont inscrites au plus juste. Il ne faut pas oublier de prendre en compte que les dépenses faites par les collectivités en investissement sont pour beaucoup autant de chantiers réalisés par des artisans et des entreprises locales. Il a d'ailleurs été fait état dans la presse récemment que les commandes publiques et privées étaient fortement en baisse ce qui n'est pas bon pour l'économie locale.
- Pour la partie qui concerne les subventions en investissement, elles ne sont de 40% que pour les petits travaux ou achats de matériels, elles sont le plus souvent en cumulé de 70 ou 80 % pour les gros chantiers.

Compte tenu de ces éléments, M. Eychenne procède au vote du Compte Administratif, que l'Assemblée approuve à 18 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez (2)). Mme Le Maire ayant quitté la salle, elle ne participe pas au vote.

3) Présentation et vote du Budget Primitif 2023 de la Commune.

Mme Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2023 de la Commune. Les observations ayant été faites lors de la présentation du CA et lors du vote des taux d'imposition, elle procède au vote.

L'Assemblée approuvée à 19 Voix « POUR », 3 Voix « CONTRE » (Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2) et 1 Abstention (Agnès Batsalle), le Budget Primitif 2023 Communal.

4) Affectation des résultats 2022 pour la Commune.

Mme Le Maire donne lecture des résultats de l'année 2022 tels qu'indiqués ci-dessous :

RF : 2 825 025.36 Euro

DF : 2 641 900.46 Euro

Soit un Excédent de fonctionnement 2022 de : 183 124.90 Euro

RI : 917 588.44 Euro

DI : 1 290 834.07 Euro

Soit un Déficit d'investissement 2022 de : 373 245.63 Euro

Mme Le Maire rappelle les résultats cumulés de l'année 2022 tels qu'indiqués ci-dessous :

RF : 3 519 732.25 Euro

DF : 2 641 900.46 Euro

Soit un Excédent de fonctionnement reporté 2022 de : 877 831.79 Euro

RI : 917 588.44 Euro

DI : 1 599 770.35 Euro

Soit un Déficit d'investissement reporté 2022 de : 682 181.91 Euro

Mme Le Maire annonce les restes à réaliser tels qu'indiqués ci-dessous :

Restes à Réaliser 2022 RI : 171 154 37 Euro

Restes à Réaliser 2022 DI : 153908.91 Euro

Soit un solde de RAR : + 17 245.46 Euro

Mme Le Maire propose les affectations des résultats 2022 suivantes :

Excédent Fonctionnement (002) : 212 895.34 Euro (Excédent reporté – réserve).

Déficit Investissement (001) : 682 181.91 Euro

Affectation en réserve (1068) : 664 936.45 Euro (Déficit d'investissement + Solde des RAR).

L'Assemblée approuve à 19 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)).

5) Présentation et vote du compte de gestion 2022 de la Commune dressé par le Trésorier.

Mme Le Maire présente les résultats du compte de gestion du Trésorier qui sont identiques aux résultats du compte administratif communal 2022 et propose de les voter tels qu'indiqués ci-dessous :

Résultat budgétaire 2022 en investissement : - 373 245.63 Euro

Résultat budgétaire 2022 en fonctionnement : 183 124.90 Euro

Résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement : - 682 181.91 Euro

Résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement : 877 831.79 Euro

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune.

6) Vente de la Centrale Electrique à la Régie Municipale d'Electricité.

Mme Le Maire donne la parole à M. Lagarde qui retrace l'historique de la construction de la Centrale Electrique. Il précise que le Budget primitif 2022 de la Régie avait déjà prévu cette opération de vente, la Régie ayant depuis 2014 la personnalité morale et financière, il était nécessaire de clôturer ce dossier. Il indique que, suite à l'estimation faite par le Service des Domaines le 20 Décembre 2022, le prix de vente de la Centrale à la Régie Municipale d'Electricité est de 240 000 Euro. Il mentionne que cette opération permettra à la Régie Municipale d'Electricité de devenir propriétaire de la Centrale.

Mme Le Maire souhaite préciser que la Centrale aurait très bien pu être vendue à un privé et ainsi ne plus du tout appartenir à la Commune de Varilhes.

M. Lopez indique que cette opération de vente est faite en pompant de l'argent de la Régie car tous les biens concernés sont encore au nom de la Commune. Or cette opération va mettre en péril le devenir de la Régie.

M. Lagarde rappelle à l'Assemblée que lors de la construction de MKAD, il a fallu agrandir la Centrale et cet investissement conséquent a été payé par la Commune puisqu'elle était propriétaire de la Centrale.

Mme Le Maire souhaite apporter une précision quant au régime juridique des Régies dont les excédents en fin d'année doivent normalement être reversés sur le budget communal en l'absence de personnalité morale de la Régie. Or la Régie n'a jamais effectué cette opération, seuls des reversements correspondants à des estimations de loyer ont été réalisés certaines années selon les résultats de la Régie. Cette procédure ne respectait pas la réglementation, cela a été rappelé dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

M. Lagarde précise donc que cette opération de cession va permettre de se conformer aux observations faites par la Chambre Régionale des Comptes.

Mme Batsalle demande si ces centrales n'auraient pas dû être privatisées lorsqu'un projet de loi l'avait prévu.

M. Eychenne indique que ce type de centrale n'était pas concerné.

Mme Le Maire indique que dans les autres Communes du Département, les centrales sont restées propriétés de la Commune qui en récolte les résultats.

M. Maurat précise que toute cette opération permettra d'être dans la légalité.

Mme Le Maire propose de passer au vote.

L'Assemblée approuve à 19 Voix « POUR », 3 Voix « CONTRE » (Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2) et 1 Abstention (Agnès Batsalle).

7) Communication du tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2022.

Mme Le Maire donne lecture de l'état annuel des indemnités des élus pour l'année 2022. Le tableau présenté est mis en annexe du procès-verbal.

8) Bilan et débat sur la formation des élus du Conseil Municipal.

Mme Le Maire donne lecture du tableau de formation des élus pour l'année 2022. Le tableau présenté est mis en annexe du procès-verbal.

9) Demande de subvention pour le Festival 1, 2, 3 Soleil pour 2023.

Mme Le Maire donne la parole à Claudine Cert qui présente le dossier de demande de subvention.

Mme Cert indique que le Festival se déroulera du 21 au 24 Juin 2023 avec deux jours sur Varilhes : le 21 Juin pour les Centres de loisirs de toute l'Ariège et le 22 Juin pour les classes des écoles de Varilhes. Une demande de subvention a été faite par courrier en date du 7 Février 2023 pour un montant de 1 500 Euro. La même demande a été faite à la Mairie de Verniolle. Il est proposé de voter le montant de 1 000 Euro pour l'année 2023 comme la Commune de Verniolle.

M. Fabry indique qu'il y a eu de très bons retours du Festival de 2022 hormis le spectacle avec les « couteaux » qui n'était pas très adapté aux jeunes enfants.

Mme Cert précise que les grands ont, par contre, adoré et qu'elle fera remonter cette observation aux organisateurs.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le versement de la subvention de 1 000 Euro.

10) Dossier SDE 09 : renforcement BT lié au collectif de 6 logements s/P43 « Monument ».

Mme Le Maire donne la parole à Patrick Eychenne.

Il indique que les travaux concernent le renforcement BT lié à la création d'un collectif de 6 logements s/P43 « Monument ». Ces travaux sont estimés à 6 300 Euro et si ce dossier reçoit un accueil favorable, il pourra faire l'objet d'une proposition d'inscription sur un futur programme d'électrification rurale. Dans ce cadre, le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ce dossier.

11) Présentation et vote du Compte Administratif 2022 du Service de l'Eau.

Mme Le Maire donne la parole à Pierre Roumieu qui présente le CA 2022 article par article et précise que les résultats de l'année et les résultats cumulés sont les suivants :

RF : 431 387.50 Euro

DF : 389 842.92 Euro

Soit un Excédent de fonctionnement 2022 de : 41 544.58 Euro

RI : 78 421.84 Euro

DI : 157 299.31 Euro

Soit un Déficit d'investissement 2022 de : - 78 877.47 Euro

RF : 706 829.83 Euro

DF : 389 842.92 Euro

Soit un Excédent de fonctionnement reporté 2022 de : 316 986.91 Euro

RI : 159 653.13 Euro

DI : 157 299.31 Euro

Soit un Excédent d'investissement reporté 2022 de : 2 353.82 Euro

L'Assemblée approuve à 18 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)). Mme Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle au moment du vote.

12) Présentation et vote du compte de gestion 2022 du Service de l'Eau dressé par le Trésorier.

Mme Le Maire donne la parole à Pierre Roumieu qui présente les résultats du compte de gestion du Trésorier qui sont identiques aux résultats du compte administratif du service de l'eau de la Commune 2022 et propose de les voter tels qu'indiqués ci-dessous :

Résultat budgétaire 2022 en investissement : - 78 877.47 Euro

Résultat budgétaire 2022 en fonctionnement : 41 544.58 Euro

Résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement : 2 353.82 Euro

Résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement : 316 986.91 Euro

L'Assemblée approuve à 19 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)).

13) Présentation et vote du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe d'Assainissement.

Mme Le Maire donne la parole à Pierre Roumieu qui présente le CA 2022 article par article et précise que les résultats de l'année et les résultats cumulés sont les suivants :

RF : 434 695.82 Euro

DF : 347 027.68 Euro

Soit un Excédent de fonctionnement 2022 de : 87 668.14 Euro

RI : 247 488.30 Euro

DI : 240 988.06 Euro

Soit un Excédent d'investissement 2022 de : 6 500.24 Euro

RF : 598 522.96 Euro

DF : 347 027.68 Euro

Soit un Excédent de fonctionnement reporté 2022 de : 251 495.28 Euro

RI : 247 488.30 Euro

DI : 281 745.39 Euro

Soit un Déficit d'investissement reporté 2022 de : - 34 257.09 Euro.

L'Assemblée approuve à 18 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)). Mme Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle au moment du vote.

14) Présentation et vote du compte de gestion 2022 du Budget Annexe d'Assainissement dressé par le Trésorier.

Mme Le Maire donne la parole à Pierre Roumieu qui présente les résultats du compte de gestion du Trésorier qui sont identiques aux résultats du compte administratif du service de l'assainissement de la Commune 2022 et propose de les voter tels qu'indiqués ci-dessous :

Résultat budgétaire 2022 en investissement : 6 500.24 Euro

Résultat budgétaire 2022 en fonctionnement : 87 668.14 Euro

Résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement : - 34 257.09 Euro
Résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement : 251 495.28 Euro.
L'Assemblée approuve à 19 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)).

15) Bilan 2022 des activités du CCAS.

Madame Le Maire donne la parole à Françoise Milville qui présente le bilan des activités 2022 du CCAS.

I - ATTRIBUTIONS LEGALES DU CCAS

Dossiers aides sociales légales

Pré-instructions administratives des dossiers en relation avec les familles-établissements-travailleurs sociaux

Aide à l'hébergement : 1 dossier première demande – 4 dossiers de renouvellement

Obligations alimentaires : 9 dossiers

Elections de domicile

Nombre de première demande : 5

Nombre de renouvellement : 8

II - ATTRIBUTIONS FACULTATIVES – ACTIONS SOCIALES

Réunions du Conseil d'Administration du CCAS

Nombre de réunions : 4

26 janvier – 13 avril – 6 juillet – 7 décembre

Dossiers de demandes d'aides financières

Nombre de dossiers examinés : 1

- Impayés factures d'eau : montant 470 €
- Impayés factures d'électricité : montant 80 €

Bons alimentaires

3 demandes : montant global attribué 150 €

Bon carburant

1 demande : montant 50 €

Dossiers signalement logements insalubres

4 nouveaux signalements

4 visites de logement en lien avec la communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes (CAPFV) et SOLIAH

2 visites de contrôle après travaux dont une sans la présence de la Mairie

Festivités de fin d'année des Aînés

Repas de fin d'année des Aînés réalisé le dimanche 11 décembre au Centre de Loisirs, 90 participants.

Distribution des colis aux personnes à partir de 77 ans habitant Varilhes durant la semaine du 12 au 18 décembre 2022 dont 18 aux résidents du Foyer Bleu Printemps

Commande de 197 colis simples (personne seule) et de 50 colis couples auprès de plusieurs commerçants de Varilhes qui se sont regroupés pour faire une proposition et réaliser la confection des colis.

III – REUNIONS COMMISSIONS CONSULTATIVES

2 réunions de la commission consultative des Aînés.

1 réunion de la commission accompagnement aux familles

1 réunion sur le LHI avec la CAPFV et SOLIAH

1 réunion sur le fonctionnement des CLAS dans chaque école en présence des directrices

1 réunion commission des Aînés à laquelle ont été conviés M. POUECH, le secours populaire et les restos du Cœur.

IV – CLAS

Poursuite du co-financement du CCAS à la mise en place par le PAAJIP des deux CLAS (contrat d'accompagnement à la scolarité) pour la rentrée scolaire 2022/2023 (montant total 5.000 euros).

16) Adressage du Chemin Rural de Loubencat.

Mme Le Maire donne la parole à Philippe Fabry qui présente une demande concernant la mise en place de la signalétique pour adressage du « Chemin Rural de Loubencat ». En effet, le manque de signalétique pose problème aux livreurs et aux facteurs remplaçants qui ne trouvent pas ce chemin.

L'Assemblée approuve à l'unanimité cet adressage : « Chemin Rural de Loubencat ».

17) Questions des conseillers municipaux.

M. FABRY souhaite faire une observation sur la déclaration et le vote qui ont eu lieu en toute fin du dernier Conseil Municipal. Intervention sur la forme et pas sur le fond.

Il demande que les déclarations, motions et vœux qui sont proposés à l'Assemblée soient adressés au préalable aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

L'Assemblée valide cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

Martine ESTEBAN.



Le Secrétaire

Daniel LAGARDE.

A handwritten signature in dark ink, which appears to read "D. Lagarde", is written over a horizontal line.